

Rapport de présentation du Compte Administratif 2020 du budget annexe SPANC

SECTION DE FONCTIONNEMENT 2020

Le budget Spanc de l'exercice 2020 enregistre une augmentation de ses recettes comparativement à 2019 (**action sur les tarifs décidée à effet du 01/01/2020**) et une diminution de ses dépenses. Cette action sur les tarifs a permis d'améliorer le résultat de l'exercice avec un excédent de fonctionnement dégagé fin 2020 de 14 556 € contre 1 765 € au 31/12/2019.

Les recettes propres à l'exercice 2020 s'élèvent à 79 590 € contre 69 975 € en 2019.

Elles enregistrent une progression de 9 915 € qui s'explique par un produit de nos prestations facturées en hausse (74 810 € en 2020 contre 64 067 € en 2019 et 50 085 € en 2018).

		RECETTES				
chap.	Intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	écart en € réalisé 2020/2019	en %
70	ventes produits	50 085,00	64 067,00	74 810,00	10 743 €	17%
74	Dotations subvention	10 980,00	5 028,00	4 200,00	-828 €	-16%
77	Recettes exceptionnelles	6,00		0,02	0 €	
042	Opérations d'ordre		580,00	580,00	0 €	0%
	TOTAL Recettes	61 071	69 675	79 590	9 915 €	14%

Nos recettes 2020 ont 3 origines : les redevances des usagers (92% des recettes), les aides de l'Agence de l'Eau (7% des recettes 2019) et des opérations d'ordre (0,8%).

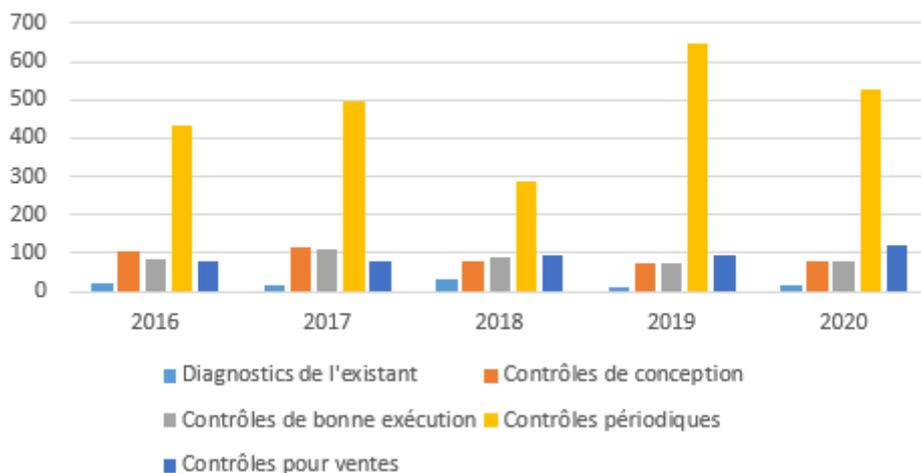
Les redevances : facturées pour **74 810 €** avec le détail d'activité ci-après présenté depuis 2016 :

	2016	2017	2018	2019	2020
Diagnostics de l'existant	23	18	30	13	18
Contrôles de conception	107	117	77	74	77
Contrôles de bonne exécution	82	111	91	72	79
Contrôles périodiques	432	498	286	647	529
Contrôles pour ventes	77	81	95	95	118
<i>Total activité</i>	<i>721</i>	<i>825</i>	<i>579</i>	<i>901</i>	<i>821</i>
<i>variation n-1 en %</i>		<i>14,4%</i>	<i>-29,8%</i>	<i>55,6%</i>	<i>-8,9%</i>

Le contexte sanitaire a contraint l'activité du service en 2020 avec des contrôles de périodiques au nombre de 529 contre 647 effectués en 2019.

Par délibération du 5/12/2019 le conseil a décidé d'une augmentation de tarifs au 01/01/2020. Si le tarif des contrôles sur périodiques est resté stable à 80 €, celui de l'examen préalable à la conception et du contrôle de bonne exécution a progressé de 10 € par prestation. Cette action a permis de faire progresser nos recettes.

Evolution de l'activité du service depuis 2016



Les aides: 4 200 €, versées par l'Agence de l'eau pour l'animation et le suivi du service.

Les opérations d'ordre de 2020 : **580 €**. Il s'agit de l'amortissement des subventions d'équipements reçues.

Les dépenses 2020 s'élèvent à 66 799 €, elles enregistrent une diminution de 15 780 € qui trouve son origine sur les charges de personnel diminuées de 15 512 € par rapport à celles de 2019.

		DEPENSES				
chap.	Intitulé	CA 2018	CA 2019	CA 2020	écart en € réalisé	en %
011	Charges générales	3 482,64	8 275,31	7 158,24	-1 117 €	-13,50%
012	Charges de personnel	62 072,08	72 017,99	57 506,48	-14 512 €	-20,15%
042	Amortissements	630,52	2 020,80	1 894,00	-127 €	-6,27%
65	créances admises en non valeur	0,00	208,32	160,00	-48 €	-23,20%
67	Charges exceptionnelles	392,50	55,00	80,00	25 €	45,45%
	TOTAL Dépenses	66 577,74	82 577,42	66 798,72	-15 779 €	-19,11%

Les charges à caractère général s'élèvent à **7 158 €**. Elles consistent pour l'essentiel (à 56%) à des remboursements de frais à hauteur de 4 475 € auprès du SIAEPAC de Fontaine Rouillée pour la mise à disposition du matériel et du traitement du matériel de vidange.

Les autres dépenses relèvent de la téléphonie 230 €, des assurances 283 €, de petites fournitures 415 €, de l'entretien du véhicule 312 €, de location de la batterie pour le véhicule électrique 899 € et de la location des vêtements de travail 543 €.

Les charges de personnel, **57 506 €** comprennent :

✓ des charges directes pour la rémunération du personnel remboursées au budget général pour 42 338 € (contre 60 418 € en 2019 en lien avec un remplacement d'un congé maternité en 2019) et,
 ✓ des charges indirectes de remboursement au SIAEPAC de 15 170 € (contre 11 600 € en 2019) pour la mise à disposition du personnel dans le cadre de la convention sur l'intervention du SIAEPAC sur le territoire de l'ex CCHL en matière de :

- examen préalable de la conception
- contrôle de bonne exécution,
- diagnostic de bon fonctionnement,
- contrôle périodique,

- visite en cas de vente,
- entretien des installations en cas de contrats d'entretien,
- mise à jour des fichiers,
- suivi des dossiers de réhabilitation subventionnés par l'agence de l'Eau.

Cette dépense est augmentée du fait des missions assurées pendant le congé maternité de la gestionnaire.

Les opérations d'ordre concernent les amortissements pour **1 894 €** (on y trouve en plus par rapport à 2017, l'amortissement d'un véhicule)

Des dépenses exceptionnelles pour une annulation de facture émise à tort en 2019 de **80 €**.

Pour la première année depuis 5 ans, le résultat de fonctionnement propre à l'exercice 2020 est excédentaire de 12 791,30 (2016 de – 6 159 € ; 2017 de – 27 110 € ; 2018 de - 5 506,74 € et 2019 de - 12 902 €).

Le niveau de notre résultat 2019 (excédentaire de 1 764,67 €), permet d'atteindre un résultat de clôture 2019 de la section d'exploitation excédentaire de 14 555,97€. Ce résultat a été repris par anticipation au budget 2021 de Mayenne Communauté lors de son adoption le 18 février dernier.

SECTION D'INVESTISSEMENT 2020

Les recettes s'élèvent à 31 136 € et comprennent les opérations d'ordre liées aux amortissements pour 1 894 € (correspondance avec la dépense de fonctionnement), et les recettes liées à notre rôle de mandataire pour les aides perçues de l'Agence de l'eau à reverser aux particuliers qui entreprennent des travaux de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif à hauteur de 29 242 €.

Les dépenses d'investissement réalisées en 2020 se chiffrent à 5 680 €.

On retrouve l'équivalent en dépense de l'opération d'ordre réalisée en recette de fonctionnement pour 580 € et les dépenses liées à notre rôle de mandataire pour l'Agence de l'Eau de 5 100 €.

Après intégration du résultat 2019 excédentaire de 1 823,52 €, la section d'investissement laisse apparaître un résultat de clôture excédentaire de 27 279,60 €. Ce résultat a été repris par anticipation au budget 2021 de Mayenne Communauté lors de son adoption le 18 février dernier.